

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 21

Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 15 juin 2020

Date de la convocation

09/06/2020

Date d'affichage

.../06/2020

L'an deux mille vingt, le lundi quinze juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/06/49

Objet de la délibération

Demande de subvention au titre du FDAEC 2020

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNADO, Mme Barbara BURELLI, M. Bernard DELEPINE, Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration : M. Sébastien PICOT (procuration à M. Christophe JACOBS)

Absents excusés :

Absents : Mme Nathalie PUIGCERVER.

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : M. Laurent PASCUAL.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h35.
Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la note explicative du conseil général de la Gironde concernant le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes programme 2020 (FDAEC) ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le département aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel par le versement du Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Considérant que la commune d'Avensan a développé le projet de travaux suivant :

Travaux de réfection de la voirie communale – Programme 2020	215 000,00 € HT
<u>Total des travaux</u>	215 000,00 € HT

Vu la proposition de M. le Maire de solliciter le FDAEC 2020 au titre des travaux de réfection de la voirie communale – Programme 2020 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

- De demander au conseil départemental de lui attribuer une subvention de 17 414,00 € au titre travaux de réfection de la voirie communale – Programme 2020, dont le montant sera affecté intégralement à cette opération ;
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement et subventions complémentaires si nécessaire.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 15 juin 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,

P. BAUDIN
